



Coalition for the International Criminal Court

www.coalitionfortheicc.org

Pour plus d'informations, contactez:

Au Togo: Vé Hotowossi

Président, Coalition togolaise pour la CPI

Tel: +228 912 5811

Email: venofr@yahoo.fr

Au Bénin: Francis Dako

Coordinateur régional pour l'Afrique, Coalition pour la CPI

Tel: +229 21 32 28 06

Email: dako@coalitionfortheicc.org

À New York: Tania Deigni

Assistante des programmes régionaux, Coalition pour la CPI

Tel: (+) 1 646 465 8513

E-mail: deigni@coalitionfortheicc.org

POUR DISTRIBUTION IMMÉDIATE

1er février 2011

La Coalition mondiale appelle le Togo à rejoindre la CPI L'adhésion au Traité doit être une priorité pour mettre fin à l'impunité

New York, États-Unis – La Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI)—un réseau mondial de plus de 2 500 organisations non gouvernementales et de la société civile—a appelé le Togo à renforcer son engagement à la justice internationale et à l'état de droit en adhérant au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI). La Coalition a choisi le Togo en tant que pays cible de sa Campagne de ratification universelle (CRU) pour février 2011. La CRU est une campagne mensuelle créée afin d'encourager les pays à rejoindre le système du Statut de Rome – le traité fondateur de la première cour internationale permanente capable de poursuivre les responsables de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide.

L'appel de la Coalition à l'adhésion du Togo fait suite à la conclusion de la mission de plaidoyer menée par son coordinateur pour l'Afrique, M. Francis Dako, du 26 au 30 décembre 2010, au cours de laquelle plusieurs parties prenantes, y compris des officiels gouvernementaux, ont exprimé leur désir et engagement à voir le Togo adhérer rapidement au Statut de Rome.

Dans une lettre datée du 1er février 2011 au président togolais S.E. M. Faure Gnassingbé, la Coalition a exhorté le gouvernement togolais à faire de la question de l'adhésion au Statut de Rome une priorité. Le Statut de Rome est le traité fondateur de la première cour internationale permanente capable de poursuivre les responsables de crimes de guerre,

crimes contre l'humanité et génocide. La récente ratification de la République des Seychelles en août 2010 réaffirme la volonté de l'Afrique à mettre fin à l'impunité par le biais du système du Statut de Rome. 114 États ont désormais adhéré ou ratifié au Statut de Rome et 139 en sont signataires.

« La Coalition plaide auprès des gouvernements de toutes les régions pour qu'ils rejoignent la traité de la CPI. L'Afrique est le deuxième continent ayant le plus grand nombre d'États parties au Statut de Rome mais compte également 800 des 2 500 membres de la Coalition. Cela en dit beaucoup », a expliqué William Pace, Coordinateur de la CCPI. « On ne peut pas nier le lien qui existe entre la paix et la démocratie et la fin de l'impunité pour les crimes les plus graves en droit international. La Coalition espère que le Togo rejoindra ces pays qui se sont engagés à ce lien inextricable entre la paix et la justice en adhérant au Statut de Rome », a-t-il ajouté.

La Coalition a également encouragé le président Gnassingbé à profiter de la dynamique démocratique au Togo pour accélérer les efforts visant à adhérer au Statut de Rome. En outre, elle a reconnu et apprécié les récentes promesses d'engagement faites par les officiels togolais lors de la mission de plaidoyer mentionnée ci-dessus indiquant que le projet de loi national relatif à la CPI serait ratifié.

Les officiels togolais ont participé à plusieurs sessions de l'Assemblée des États parties (AEP) de la CPI – l'organe législatif de la Cour - et ont assisté et contribué aux débats lors de la première Conférence de révision du Statut de Rome qui s'est tenue à Kampala en Ouganda du 31 mai au 11 juin 2010, démontrant ainsi un engagement positif vis-à-vis de la CPI.

« La poursuite de la réconciliation au Togo restera incomplète tant que nous n'avons pas une solide fondation pour l'avenir. Il est donc temps que notre pays adhère au Statut de Rome, traité fondateur de la Cour pénale internationale », a déclaré Komi Hotowossi, Président de la Coalition nationale du Togo pour la CPI. « Il est inacceptable pour notre pays, le Togo, d'être le seul pays de la sous-région à ne pas avoir encore signé ou ratifié le Statut de Rome de la CPI. »

En tant qu'État partie, le Togo pourrait participer activement et de manière plus significative à l'Assemblée annuelle des États parties de la CPI. En outre, en adhérant au Traité, le Togo serait en mesure de participer activement au processus de prises de décision vis-à-vis du Bureau de l'AEP, du Comité du budget et des finances, de l'Assemblée des États parties et de l'élection des 6 juges et du nouveau procureur en chef en 2011.

Contexte : La CPI est la première cour internationale permanente au monde à poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Il existe actuellement 114 États parties. Central au mandat de la Cour est le principe de complémentarité qui stipule que la Cour n'interviendra que si les juridictions nationales sont incapables ou n'ont pas la volonté d'enquêter et de poursuivre de tels crimes. À ce jour, la CPI a ouvert des enquêtes dans cinq situations: en République centrafricaine, au Darfour (Soudan), en Ouganda, en République démocratique du Congo et au Kenya. Elle a émis douze mandats d'arrêt et trois citations à comparaître. Deux procès sont en cours et un troisième devrait s'ouvrir en 2010. Le Bureau du procureur de la CPI a rendu déclaré publiquement examiné au moins huit situations sur quatre continents, dont en Afghanistan, en Colombie, en Côte d'Ivoire, en Géorgie, en Guinée et en Palestine.

La Coalition pour la Cour pénale internationale est un réseau mondial des organisations de la société civile dans 150 pays œuvrant pour une Cour pénale internationale juste, efficace et indépendante et un meilleur accès à la justice pour les victimes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.coalitionfortheicc.org

#####